



HELLO LA RIPPE

NOUS LEUR SOUHAITONS UNE BELLE ET HEUREUSE RETRAITE !



Après avoir parcouru durant 27 ans les forêts de la commune, **Vincent Dérobert** en connaissait tous les chemins et leurs particularités ainsi que la faune et la flore de nos montagnes. Il nous faisait partager sa passion pour son métier.

Il avait créé une piste pour le débardage du bois au pâturage de La Gerlaz. La "Piste à Vincent" lui a été dédiée lors de sa journée de départ organisée dans ses chères forêts.

Situé dans le clocher, le bureau du garde est occupé maintenant par **Grégory Gabriel**, de Mont-la-Ville, jeune garde tout aussi à l'écoute que Monsieur Dérobert, motivé à faire évoluer le patrimoine forestier de la Commune.

Venu du Portugal, à la fin des années 80, **Celestino Lopes** a été engagé comme employé communal le 1^{er} mars 1991.



Durant 26 ans, en binôme avec son épouse, **Maria Guilhermina, dite "Mina"**, ils ont fait preuve de dévouement, de disponibilité et d'une grande conscience professionnelle. Très appréciés de toutes et tous, ils ont contribué au bien-être du village et de ses habitants, toujours prêts à rendre service, même en dehors de leur temps de travail.



Nous souhaitons la bienvenue à **Steven Mendola**, titulaire d'un CFC d'agent d'exploitation communal et Madame **Claude Denizart-Marechal** qui est en charge de l'entretien de l'administration communale et du bâtiment du Nord ainsi que de la surveillance de la déchetterie communale.

RESEAU D'ACCUEIL DE JOUR ASSE ET BOIRON

AEE accueil du matin

Le Réseau Asse et Boiron étoffe son offre, afin de répondre aux besoins des parents et aux exigences de la loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE).

Dès la rentrée scolaire 2018-2019, un accueil sera ouvert dans les 4 UAPE Asse et Boiron de 7h00 à 8h15.

Le mercredi, seule « La Boîte à Malices » à La Rippe sera ouverte de 7h00 à 18h30.

Plus d'informations : www.asse-boiron.ch.

AIAB restaurant et bibliothèque scolaires

Dès la rentrée 2018-2019 l'horaire continu entrera en vigueur au collège de Borex-Crassier. Les élèves ne bénéficieront plus que d'une heure de pause à midi. Il n'y aura plus de bus à midi, d'où l'ouverture du restaurant scolaire. Les élèves pourront acheter un repas chaud, dont le prix n'est pas encore défini.

Les cours facultatifs auront dès lors lieu après 15h00. Les bus scolaires ramèneront les élèves dans leur village.

Un accueil UAPE sera également proposé aux élèves de 7^{ème} et 8^{ème} de 15h00 à 18h30.

La bibliothèque-médiathèque ouvrira début 2019 pour les élèves. Par la suite, elle sera ouverte à tous les habitants d'Asse et Boiron.



C'est la fête : l'inauguration du restaurant scolaire " **Le Bo'Resto** " et les 10 ans de l'AEE et de l'AIAB auront lieu dans le courant de l'automne.



DESSERTE DE TRANCHEPIED PAR LIGNE 810

Depuis le 9 décembre 2017, la ligne 810 desservant la Rippe effectue 9 fois par jour un crochet par Tranchepied du lundi au vendredi. Cette desserte est à l'essai pour 2 ans. Le Canton et le fonds des transports publics couvre une partie des frais. Le coût pour notre commune est de CHF 28'500.-- par année. Les jeunes en formation bénéficient également d'un tarif préférentiel, subvention supportée par la commune et les TPN pour l'année 2018. Plus d'infos : www.bustpn.ch.

Aujourd'hui environ 10 citoyens de Tranchepied utilisent ces bus, en particulier le matin.



POLICE ET SECURITE

« Le poste mobile » ou la gendarmerie à votre porte

Un bus aménagé en bureau d'accueil permet d'établir différents documents, du formulaire « objets trouvés/perdus » au dépôt d'une plainte pénale.

De plus, les patrouilles pédestres et à vélo du poste mobile permettent d'assurer la sécurité et de rassurer la population, que ce soit par la prévention et l'écoute, ainsi que par une plus grande visibilité.

Plus d'infos : www.police.vd.ch

NOUVELLE REGLEMENTATION DES PARKINGS COMMUNAUX

Rappel des durées de parcage dès le 1^{er} janvier 2018

- Abri PC, Le Bruel, les 4 Fontaines 8 : 5 heures du lundi au vendredi – 7h00/19h00
- Cimetière : 2 heures – 7 jours/7 jours – 7h00/19h00
- Places de stationnement le long de la route de la Scie : 11 heures – 7 jours/7 jours – 24h00/24h00

TONDEUSES, SOUFFLEUSES, TAPAGE DIURNE OU NOCTURNE

Nous avons la chance d'habiter dans une commune bénéficiant d'un environnement exceptionnel : Vivons en bonne harmonie et respectons nos voisins !

Nous rappelons quelques articles du Règlement de police :

Art. 16 – *Il est interdit de faire du bruit sans nécessité. Chacun est tenu de prendre les précautions requises par les circonstances pour éviter de troubler la tranquillité et le repos d'autrui, notamment au voisinage des écoles et des lieux où se déroule une cérémonie funèbre ou religieuse.*

L'emploi des tondeuses à gazon motorisées et autres engins analogues, appareils de lavage à haute pression et autres machines bruyantes en général, est interdit les jours de repos public (art. 12). Leur emploi est autorisé du lundi au vendredi de 7 heures à 12 heures et de 13 heures à 20 heures ; le samedi de 8 heures à 12 heures et de 13 heures 30 à 19 heures.

Pour lutter contre le bruit excessif, la Municipalité est compétente pour soumettre à restriction l'usage des appareils trop bruyants.

Art. 25 – Les détenteurs d'animaux sont tenus de prendre toutes les mesures utiles pour les empêcher :

1. de troubler l'ordre et la tranquillité publics, notamment par leurs cris ou aboiements, de jour comme de nuit ;
2. de porter atteinte à la sécurité d'autrui.
3. de passer et de s'ébattre sur les terrains d'autrui (y.c. les cultures, les prairies, etc.).

Art. 28 – *Sur la voie publique ou dans un lieu accessible au public, toute personne accompagnée d'un chien doit le tenir en laisse. Tout excrément déposé par un chien sur un trottoir doit être enlevé par la personne qui l'accompagne.*



INTERDICTION DE CIRCULER SUR LA ROUTE DES MONTAGNES

La législation forestière fédérale interdit la circulation des véhicules à moteur sur les chemins forestiers depuis 1991. Cette mesure entraîne donc l'interdiction de circuler aux véhicules automobiles, aux motocycles et cyclomoteurs, excepté pour les exploitations agricoles et exploitations forestières, sur la route des Bois.

Toutes les autorisations délivrées sont désormais caduques.



PLAN CANICULE

Avec les beaux jours qui se précisent, le plan canicule sera reconduit du 1^{er} juin au 31 août. Les personnes de plus de 75 ans qui le désirent recevront la visite d'un membre de la Municipalité en cas de déclenchement du plan canicule.

Vous pouvez consulter le site : www.vd.ch/canicule pour tout renseignement ou téléphoner au Greffe municipal, tél. 022 367 15 00.

CARNET D'AVANTAGES LOISIRS 2018

Le Conseil régional en partenariat avec six opérateurs de transport lance un carnet d'avantages loisirs, permettant aux usagers réguliers ou occasionnels des transports publics et des vélos en libre-service de bénéficier de 23 offres de loisirs. Des rabais ou entrées gratuites, ainsi que 3 titres de transport composent un livret sous forme de coupons détachables. Pour bénéficier d'un avantage, le détenteur du carnet présente le coupon de l'offre en question avec un titre de transport valable. Ces carnets peuvent être commandés en ligne sur www.nyonregion-mobilite.ch/carnets et sont également remis gratuitement dans les quatre offices du tourisme de la région.



LES NONAGENAIRES DE 2017

Nos trois nonagénaires de 2017 sont des personnalités fort connues dans notre commune. Nés dans des familles d'agriculteurs, ils ont profondément marqué la vie associative et citoyenne de La Rippe.



Simone Meichtry, toujours pimpante et accueillante, fût durant 13 ans secrétaire municipale. Elle a travaillé à l'atelier de Poterie d'Eysins, tout en collaborant avec son frère à la bonne marche de l'exploitation familiale.

Aimant beaucoup les voyages, elle a visité de nombreux pays avec son fidèle appareil de photos. Proche de la nature, s'intéressant à de nombreux domaines, elle est incollable sur la faune et la flore de notre beau village.



André Melly, agriculteur, natif de La Rippe, a toujours été très impliqué dans sa commune d'origine et dans le monde agricole. Président du Conseil général à 19 ans déjà, il fût ensuite municipal durant 12 ans. Il a encore consacré 8 ans à la syndiculture. Parallèlement, il fût président des Améliorations Foncières pour la réfection des routes des montagnes de La Rippe.

Sur le plan professionnel, il fût inspecteur du bétail et secrétaire du syndicat d'élevage de la Rippe. Ses connaissances du bétail bovin et son engagement le portèrent à être nommé expert cantonal de la race tachetée rouge, puis expert fédéral dont il assumait la présidence durant 12 ans. Il a également siégé au comité de la Fédération suisse d'élevage à Zollikofen, dont 6 ans au comité directeur.

Toujours actif, il a le plaisir de pouvoir encore donner un coup de main à son petit-fils Yannik à la ferme du Vivier et de partager la joie d'être 4 fois arrière-grand-père.



Philippe Treboux, également agriculteur, originaire de Bassins, Philippe Treboux s'est installé à La Rippe en 1957. Très actif dans la commune, il fût secrétaire, puis président du Conseil général. Secrétaire du syndicat agricole durant 30 ans, conseiller de paroisse, il s'investit également à la Justice de Paix, dont il fût durant 17 ans assesseur, avant de siéger durant 15 ans comme juge au Tribunal de district.

3 enfants, 7 petits-enfants et 4 arrières petits-enfants entre le canton de Vaud et le Tessin : voilà de quoi occuper Philippe et son épouse qui profitent d'une heureuse retraite.



Les bébés 2017

Edgar Boo Bochaton, Nolan Deprez, Florence Gaiani, Jade Gomes Moreira, Adèle Mivelaz, Carlyl Nassauer, Victoria Palanciuc, Aaron Rubin, Selena Rüchti



Ils nous ont quitté en 2017

Irmgard Keller, Fernand Pernet et Jean-Louis Raboud

DATES A RETENIR !

30 JUIN 2018 – DEMI-JOURNÉE D'INFORMATIONS

Les plantes invasives et non désirées - Les déchets spéciaux et autres matériaux

Le déroulement de cette demi-journée vous sera communiqué en temps voulu, par le biais d'un "tous-ménages".

FÊTE DU DISTRICT DE NYON – 5-6 OCTOBRE 2018 : Dis'Vigne



La commémoration des 10 ans de la fondation du nouveau district de Nyon aura lieu le 6 octobre 2018 dans le cadre de la fête de la vigne. Outre la vendange de la vigne de la Duche et le pressage du raisin sur la Place de Château, la population du district est invitée à participer à la journée des communes.

Un rallye, une journée gourmande (petit déjeuner campagnard, poissons du lac, fondue et raclette de nos alpages), ainsi que diverses expositions permettront à tout un chacun de mieux connaître les quatre régions formant le district de Nyon : Asse et Boiron, Jura-Lac, Lac-Vignoble et Terre-Sainte.



AGENDA 2018

Date	Manifestation	Lieu et organisateur
2 juin	Exposition photos et soirée raclette	Salle communale "Le Bruel", Société de développement
1 ^{er} août	Fête nationale	Salle communale "Le Bruel", Jeunesse de Borex-La Rippe
26 août	Broche de l'Amicale	Chalet "La Combe du Faoug", Amicale de la Broche
1 ^{er} septembre	Sortie des Aînés	Société de développement
23 septembre	Marché d'automne	Salle communale "Le Bruel", Société de développement
6 octobre	10 ans du district et Fête de La Vigne	Association Fête de la Vigne
6 décembre	Saint-Nicolas	Salle communale "Le Bruel", Société de développement

Administration communale - rue des 4 Fontaines 2 - 1278 La Rippe

Tél : 022.367.15.00 - fax : 022.367.24.17

Emails : la_rippe@bluewin.ch (Greffe municipale) - cdhlarippe@bluewin.ch (Contrôle des habitants)

Horaires d'ouverture : lundi 9h00-11h00 - mercredi 8h30-10h30 - jeudi 16h30-19h00

Plus d'information sur le site internet : www.larippe.ch